

**OFFICE DU TOURISME  
DU PAYS DE MAYENNE**

Siège social : Halte Fluviale  
Quai Waiblingen  
53100 MAYENNE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR  
LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2011**

Assemblée générale du 13 mars 2012

**OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale  
Quai Waiblingen  
53100 MAYENNE

**SOMMAIRE<sup>1</sup>**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

<sup>1</sup> Ces rapports contiennent 23 pages

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat



**OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale  
Quai Waiblingen  
53100 MAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITECO  
Le chargé du Mandat

**OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale  
Quai Waiblingen  
53100 MAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MAYENNE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat

## 1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

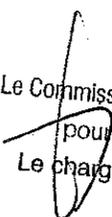
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et des informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

## 2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

  
Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat

### **3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MAYENNE

Le 15 février 2012

**SAS FITECO**

**Société de commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers  
représentée par**

**Y. LOLON**

**Le Mandataire social  
Le Chargé de Mandat**

**Membre de la Compagnie Régionale d'Angers**

**Le Commissaire aux Comptes  
pour FITECO  
Le chargé du Mandat**

## COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Le Commissaire aux Comptes  
pour FIÉCO  
Le chargé du Mandat

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 136	1 973	163	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	22 044	20 638	1 407	1 891
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>24 180</b>	<b>22 610</b>	<b>1 570</b>	<b>1 891</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				57
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 060	1 060		
Autres créances	500		500	9 167
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 134		4 134	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	47 861		47 861	52 205
Charges constatées d'avance	579		579	216
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>54 135</b>	<b>1 060</b>	<b>53 075</b>	<b>61 645</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>78 315</b>	<b>23 670</b>	<b>54 645</b>	<b>63 536</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat

8

## Bilan

	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	16 924	23 940
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-8 455	-7 016
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	8 469	16 924
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 999	5 744
Dettes fiscales et sociales	40 605	40 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	571	550
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	46 175	46 612
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>54 645</b>	<b>63 536</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITECO  
Le chargé du Mandat

## Compte de résultat

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois
Ventes de marchandises	67 797	70 780
Production vendue	413	494
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	234 514	225 100
Reprises et Transferts de charge	6 770	19 426
Cotisations		
Autres produits	24	4
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>309 518</b>	<b>315 805</b>
Achats de marchandises	35 709	34 723
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	52 176	59 906
Impôts et taxes	2 088	2 207
Salaires et Traitements	161 122	165 624
Charges sociales	64 938	58 923
Amortissements et provisions	2 561	1 540
Autres charges	13	1
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>318 607</b>	<b>322 924</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-9 090</b>	<b>-7 119</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	635	103
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>635</b>	<b>103</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-8 455</b>	<b>-7 016</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>Résultat exceptionnel</b>		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-8 455</b>	<b>-7 016</b>
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total des produits</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
<b>Total des charges</b>		

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat

10

# Comptes Annuels / 2011

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

*Annexe*

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OFFICE DU TOURISME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 54 645 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 8 455 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2012 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2011 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

### Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le Commissaire aux Comptes  
pour FIDÉCO  
Le chargé du Mandat

12

## Règles et méthodes comptables

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITECO  
Le chargé du Mandat

13

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 891	245		2 136
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 891</b>	<b>245</b>		<b>2 136</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements - Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 109	935		22 044
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>21 109</b>	<b>935</b>		<b>22 044</b>
- Participations évaluées par mise en				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>23 000</b>	<b>1 180</b>		<b>24 180</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 891	82		1 973
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 891</b>	<b>82</b>		<b>1 973</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements - Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 218	1 420		20 638
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>19 218</b>	<b>1 420</b>		<b>20 638</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>21 109</b>	<b>1 502</b>		<b>22 610</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat

14

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 139 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 060	1 060	
Autres	500	500	
Charges constatées d'avance	579	579	
<b>Total</b>	<b>2 139</b>	<b>2 139</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	500
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>500</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour FIÉCO  
Le chargé du Mandat

15

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières		1 060		1 060
<b>Total</b>		<b>1 060</b>		<b>1 060</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		1 060		
Financières				
Exceptionnelles				

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat

16

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	23 940		7 016	16 924
Résultat de l'exercice	-7 016		1 438	-8 455
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>16 924</b>		<b>8 455</b>	<b>8 469</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour FINÉCO  
Le chargé du Mandat

17

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 46 175 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 999	4 999		
Dettes fiscales et sociales	40 605	40 605		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	571	571		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>46 175</b>	<b>46 175</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

## Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	505
Dettes fiscales et sociales	18 423
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	571
<b>Total</b>	<b>19 500</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le charge du Mandat

18

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	579
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>579</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat

19

**Notes sur le compte de résultat****Charges et produits d'exploitation et financiers**

---

**Rémunération des commissaires aux comptes**

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 1 615 Euros

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITECO  
Le chargé du Mandat

20

## Autres informations

### Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 578 heures dont 578 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagement en matière de retraite	10 021
Autres engagements donnés	10 021
<b>Total</b>	<b>10 021</b>

#### Autres informations

Par ailleurs, la Communauté de Communes poursuit son accompagnement de l'Office du Tourisme de la Mayenne au travers d'un soutien logistique se traduisant par la possibilité de :

- mise à disposition de véhicules
- mise à disposition à titre gratuit de la Halte Fluviale
- prise en charges des frais d'affranchissement
- prise en charges de photocopies
- prise en charges des interventions des services techniques de la Ville de Mayenne.

Le Commissaire aux Comptes  
pour FITÉCO  
Le chargé du Mandat

21

**OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale  
Quai Waiblingen  
53100 MAYENNE

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Le Commissaire aux Comptes  
pour FIÉCO  
Le chargé du Mandat

**OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale  
Quai Waiblingen  
53100 MAYENNE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 612.5 du Code de Commerce.

Fait à MAYENNE  
le 15 février 2012

**SAS FITECO**

**Société de commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers  
représentée par**

**Y. LOLON**  
**Le Mandataire social**  
**Le Chargé de Mandat**  
**Membre de la Compagnie Régionale d'Angers**  
Le Commissaire aux Comptes  
pour FITECO  
Le chargé du Mandat